

BULLETIN DE PAIE

01/08/2025 au 31/08/2025

EMPLOYEUR	DOSSIER/SALARIE	EMPLOI
SARL ETANCHEITE GENIALE 59 1010 Rue Arthur Brunet 59220 DENAIN Siret / Ape : 84380334700015 / 4399A	P0194/0016/B1/0/0	Aide Etancheur
CONVENTION COLLECTIVE	N° SECURITE SOCIALE	QUALIFICATION-COEFFICIENT
(1596) - Convention collective nationale concernant les ouvriers employés par les entreprises du bâtiment visées par le décret du 1er mars 1962 - c'est-à-dire occupant jusqu'à 10 salariés-	1 98 07 99 353 059 77	Niveau I Position 2 coef 170
	Date d'entrée 03/05/2023	sortie ancienneté 03/05/2023
	SALARIE	
	M. ABDICHE Mohammed 76 Boulevard Caraman Appartement 2 59220 DENAIN	

Cotisations et contributions sociales	Base	Taux salarial	Part salarié	Part employeur	
				Taux	Montant
Salaire de base	151,67	12,0854	1 833,00		
Congés payés bâtiment du 05/08/2025 au 31/08/2025	-137,67	12,0854	-1 663,80		
TOTAL BRUT	14,00		169,20		
SANTÉ					
Sécurité sociale - Maladie Maternité Invalidité Décès	169,20			7,0000	11,84
Complémentaire Incapacité Invalidité Décès	169,20	0,8700	1,47	4,0700	6,89
ACCIDENTS DU TRAVAIL - MALADIES PROFESSIONNELLES	169,20			8,6700	14,67
RETRAITE					
Sécurité Sociale plafonnée	169,20	6,9000	11,67	8,5500	14,47
Sécurité Sociale déplafonnée	169,20	0,4000	0,68	2,0200	3,42
Complémentaire Tranche 1	169,20	4,0100	6,79	6,0100	10,17
FAMILLE	169,20			3,4500	5,84
ASSURANCE CHÔMAGE	169,20			4,2500	7,19
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR					4,79
COTISATIONS STATUTAIRES OU PRÉVUES PAR LA CONVENTION COLLECTIVE					33,33
CSG déductible de l'impôt sur le revenu	169,15	6,8000	11,50		
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	169,15	2,9000	4,91		
EXONERATIONS ECRETEMENTS ET ALLEGEMENTS DE COTIS					-57,67
TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS			37,02		54,94

--

NET SOCIAL			132,18	
NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU			132,18	
Impôt sur le revenu	Base	Taux non personnalisé	Montant	Cumul annuel
Impôt sur le revenu prélevé à la source	137,09	0,00	0,00	0,00
Montant net des heures compl/suppl exonérées			0,00	0,00

Heures	Plafond S.S.	Brut S.S.	Retenues	Net Imposable	Cotis. Patron.	NET A PAYER	132,18 €
MOIS	14,00	3 925,00	169,20	37,02	137,09	54,94	
CUMUL	955,34	31 400,00	11 545,71	2 525,88	9 354,57	3 747,39	

Le net imposable à déclarer est indiqué dans le cadre ci-dessus sur la ligne cumul.

REGLLEMENT	Chèque
DATE DE PAIE	31/08/2025
Total versé par l'employeur	
224,14	

Dans votre intérêt, et pour vous aider à faire valoir vos droits, conservez ce bulletin de paie sans limitation de durée.
Pour la définition des termes employés, se reporter au site internet service-public.fr, rubrique cotisations sociales.

BULLETIN DE PAIE

01/08/2025 au 31/08/2025

EMPLOYEUR	DOSSIER/SALARIE	EMPLOI
SARL ETANCHEITE GENIALE 59	P0194/0017/B1/0/0	Aide Etancheur
1010 Rue Arthur Brunet		
59220 DENAIN	N° SECURITE SOCIALE	QUALIFICATION-COEFFICIENT
Siret / Ape : 84380334700015 / 4399A	1 82 08 99 121 999 10	Niveau I Position 2 coef 170
	Date d'entrée 01/07/2024	sortie ancienneté 01/07/2024
CONVENTION COLLECTIVE	SALARIE	
(1596) - Convention collective nationale concernant les ouvriers employés par les entreprises du bâtiment visées par le décret du 1er mars 1962 - c'est-à-dire occupant jusqu'à 10 salariés-	M. BELABBAS Mohammed	
	37 Rue Jules Mousseron	
	59220 DENAIN	

Cotisations et contributions sociales	Base	Taux salarial	Part salarié	Part employeur	
				Taux	Montant
Salaire de base	151,67	12,0854	1 833,00		
Abs. hres sans solde(SALBASE)	-81,67	12,0854	-987,01		
TOTAL BRUT	70,00		845,99		
SANTÉ					
Sécurité sociale - Maladie Maternité Invalidité Décès	845,99			7,0000	59,22
Complémentaire Incapacité Invalidité Décès	845,99	0,8700	7,36	4,0700	34,43
ACCIDENTS DU TRAVAIL - MALADIES PROFESSIONNELLES	845,99			8,6700	73,35
RETRAITE					
Sécurité Sociale plafonnée	845,99	6,9000	58,37	8,5500	72,33
Sécurité Sociale déplafonnée	845,99	0,4000	3,38	2,0200	17,09
Complémentaire Tranche 1	845,99	4,0100	33,93	6,0100	50,84
FAMILLE	845,99			3,4500	29,19
ASSURANCE CHÔMAGE	845,99			4,2500	35,95
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR					23,93
COTISATIONS STATUTAIRES OU PRÉVUES					166,66
PAR LA CONVENTION COLLECTIVE					
CSG déductible de l'impôt sur le revenu	845,74	6,8000	57,51		
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	845,74	2,9000	24,53		
EXONERATIONS ECRETEMENTS ET ALLEGEMENTS DE COTIS					-287,30
TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS			185,08		275,69
Compteur hres suppl.	1,33				

--

NET SOCIAL			660,91	
NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU			660,91	
Impôt sur le revenu	Base	Taux non personnalisé	Montant	Cumul annuel
Impôt sur le revenu prélevé à la source	685,44	0,00	0,00	0,00
Montant net des heures compl/suppl exonérées			0,00	18,75

Heures	Plafond S.S.	Brut S.S.	Retenues	Net Imposable	Cotis. Patron.	NET A PAYER	660,91 €
MOIS	70,00	3 925,00	845,99	185,08	685,44	275,69	
CUMUL	891,34	31 400,00	10 776,27	2 355,29	8 714,67	3 508,28	
Le net imposable à déclarer est indiqué dans le cadre ci-dessus sur la ligne cumul.							
REGLEMENT							Chèque
DATE DE PAIE							31/08/2025

Total versé par l'employeur
1 121,68

Dans votre intérêt, et pour vous aider à faire valoir vos droits, conservez ce bulletin de paie sans limitation de durée.
Pour la définition des termes employés, se reporter au site internet service-public.fr, rubrique cotisations sociales.

BULLETIN DE PAIE

01/08/2025 au 31/08/2025

EMPLOYEUR	DOSSIER/SALARIE	EMPLOI
SARL ETANCHEITE GENIALE 59 1010 Rue Arthur Brunet 59220 DENAIN Siret / Ape : 84380334700015 / 4399A	P0194/0012/B1/O/O	Ouvrier en etanchéité
CONVENTION COLLECTIVE	N° SECURITE SOCIALE	QUALIFICATION-COEFFICIENT
(1596) - Convention collective nationale concernant les ouvriers employés par les entreprises du bâtiment visées par le décret du 1er mars 1962 - c'est-à-dire occupant jusqu'à 10 salariés-	1 81 02 99 352 539 89	Niveau I Position 1 coef 150
	Date d'entrée 10/01/2022	sortie ancienneté 10/01/2022
	SALARIE	
	M. BENDJABALLAH Hichem Residence Henri Blot B21 Rue Ernest Renan 59220 DENAIN	

Cotisations et contributions sociales	Base	Taux salarial	Part salarié	Part employeur	
				Taux	Montant
Salaire de base	151,67	11,9206	1 808,00		
Abs. hres sans solde(SALBASE)	-81,67	11,9206	-973,56		
TOTAL BRUT	70,00		834,44		
SANTÉ					
Sécurité sociale - Maladie Maternité Invalidité Décès	834,44			7,0000	58,41
Complémentaire Incapacité Invalidité Décès	834,44	0,8700	7,26	4,0700	33,96
Complémentaire Santé	834,44	2,1250	17,73	2,1250	17,73
ACCIDENTS DU TRAVAIL - MALADIES PROFESSIONNELLES	834,44			8,6700	72,35
RETRAITE					
Sécurité Sociale plafonnée	834,44	6,9000	57,58	8,5500	71,34
Sécurité Sociale déplafonnée	834,44	0,4000	3,34	2,0200	16,86
Complémentaire Tranche 1	834,44	4,0100	33,46	6,0100	50,15
FAMILLE	834,44			3,4500	28,79
ASSURANCE CHÔMAGE	834,44			4,2500	35,47
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR					23,59
COTISATIONS STATUTAIRES OU PRÉVUES PAR LA CONVENTION COLLECTIVE					164,38
CSG déductible de l'impôt sur le revenu	851,91	6,8000	57,93		
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	851,91	2,9000	24,71		
EXONERATIONS ECRETEMENTS ET ALLEGEMENTS DE COTIS					-293,05
TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS			202,01		279,98
Compteur hres suppl.	3,33				

--

NET SOCIAL			632,43	
NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU			632,43	
Impôt sur le revenu	Base	Taux non personnalisé	Montant	Cumul annuel
Impôt sur le revenu prélevé à la source	674,87	0,00	0,00	0,00
Montant net des heures compl/suppl exonérées			0,00	46,31

Heures Plafond S.S. Brut S.S. Retenues Net Imposable Cotis. Patron.							NET A PAYER	632,43 €
MOIS	70,00	3 925,00	834,44	202,01	674,87	279,98	REGLEMENT	Virement
CUMUL	812,34	31 400,00	9 693,52	2 341,00	7 799,19	3 246,36	DATE DE PAIE	31/08/2025

Le net imposable à déclarer est indiqué dans le cadre ci-dessus sur la ligne cumul.

Total versé par l'employeur	
1 114,42	

Dans votre intérêt, et pour vous aider à faire valoir vos droits, conservez ce bulletin de paie sans limitation de durée.
Pour la définition des termes employés, se reporter au site internet service-public.fr, rubrique cotisations sociales.

01/08/2025 au 31/08/2025

Cotisations et contributions sociales	Base	Taux salarial	Part salarié	Part employeur	
				Taux	Montant
Salaire de base	151,67	12,0854	1 833,00		
Abs. hres sans solde(SALBASE)	-151,67	12,0854	-1 833,00		

NET SOCIAL			0,00	
NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU			0,00	
Impôt sur le revenu	Base	Taux non personnalisé	Montant	Cumul annuel
Impôt sur le revenu prélevé à la source	0,00	0,00	0,00	0,00
Montant net des heures compl/suppl exonérées			0,00	0,00

Heures							Plafond S.S.	Brut S.S.	Retenues	Net Imposable	Cotis. Patron.	NET A PAYER		0,00 €
MOIS		3 925,00										REGLEMENT		Chèque
CUMUL	501,67	27 194,64		6 062,93	1 326,38	4 912,32		1 980,00				DATE DE PAIE		31/08/2025

NET A PAYER	0,00 €
REGLEMENT	Chèque
DATE DE PAIE	31/08/2025
Total versé par l'employeur	
0,00	

Dans votre intérêt, et pour vous aider à faire valoir vos droits, conservez ce bulletin de paie sans limitation de durée.
Pour la définition des termes employés, se reporter au site internet service-public.fr, rubrique cotisations sociales.

BULLETIN DE PAIE

01/08/2025 au 31/08/2025

EMPLOYEUR	DOSSIER/SALARIE	EMPLOI
SARL ETANCHEITE GENIALE 59 1010 Rue Arthur Brunet 59220 DENAIN Siret / Ape : 84380334700015 / 4399A	P0194/0001/B1/O/O	Etancheur
CONVENTION COLLECTIVE	N° SECURITE SOCIALE	QUALIFICATION-COEFFICIENT
(1596) - Convention collective nationale concernant les ouvriers employés par les entreprises du bâtiment visées par le décret du 1er mars 1962 - c'est-à-dire occupant jusqu'à 10 salariés-	1 74 11 99 352 626 04	Niveau II coef 185
	Date d'entrée 01/04/2019	sortie ancienneté 01/04/2019
	SALARIE	
	M. KHEBIZI Rezki BAT G - ENTREE 22 - APT 52 Boulevard de la Liberté 59282 DOUCHY LES MINES	

Cotisations et contributions sociales	Base	Taux salarial	Part salarié	Part employeur	
				Taux	Montant
Salaire de base	151,67	12,7250	1 930,00		
Congés payés bâtiment du 05/08/2025 au 31/08/2025	-137,67	12,7250	-1 751,85		
TOTAL BRUT	14,00		178,15		
SANTÉ					
Sécurité sociale - Maladie Maternité Invalidité Décès	178,15			7,0000	12,47
Complémentaire Incapacité Invalidité Décès	178,15	0,8700	1,55	4,0700	7,25
ACCIDENTS DU TRAVAIL - MALADIES PROFESSIONNELLES	178,15			8,6700	15,45
RETRAITE					
Sécurité Sociale plafonnée	178,15	6,9000	12,29	8,5500	15,23
Sécurité Sociale déplafonnée	178,15	0,4000	0,71	2,0200	3,60
Complémentaire Tranche 1	178,15	4,0100	7,14	6,0100	10,71
FAMILLE	178,15			3,4500	6,15
ASSURANCE CHÔMAGE	178,15			4,2500	7,58
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR					5,04
COTISATIONS STATUTAIRES OU PRÉVUES PAR LA CONVENTION COLLECTIVE					35,10
CSG déductible de l'impôt sur le revenu	178,09	6,8000	12,11		
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	178,09	2,9000	5,16		
EXONERATIONS ECRETEMENTS ET ALLEGEMENTS DE COTIS					-52,04
TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS			38,96		66,54
Compteur hres suppl.	12,66				

--

NET SOCIAL			139,19	
NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU			139,19	
Impôt sur le revenu	Base	Taux non personnalisé	Montant	Cumul annuel
Impôt sur le revenu prélevé à la source	144,35	0,00	0,00	0,00
Montant net des heures compl/suppl exonérées			0,00	187,93

Heures	Plafond S.S.	Brut S.S.	Retenues	Net Imposable	Cotis. Patron.	NET A PAYER	139,19 €
MOIS	14,00	3 925,00	178,15	38,96	144,35	66,54	
CUMUL	1 065,01	31 400,00	13 592,53	2 950,90	10 847,77	5 054,79	

Le net imposable à déclarer est indiqué dans le cadre ci-dessus sur la ligne cumul.

Total versé par l'employeur	
244,69	

Dans votre intérêt, et pour vous aider à faire valoir vos droits, conservez ce bulletin de paie sans limitation de durée.
Pour la définition des termes employés, se reporter au site internet service-public.fr, rubrique cotisations sociales.

01/08/2025 au 31/08/2025

Cotisations et contributions sociales	Base	Taux salarial	Part salarié	Part employeur	
				Taux	Montant
Salaire de base	151,67	13,0000	1 971,71		
Abs. hres sans solde(SALBASE)	-151,67	13,0000	-1 971,71		
Compteur hres suppl.	13,33				

Dans votre intérêt, et pour vous aider à faire valoir vos droits, conservez ce bulletin de paie sans limitation de durée. Pour la définition des termes employés, se reporter au site internet service-public.fr, rubrique cotisations sociales.

Dans votre intérêt, et pour vous aider à faire valoir vos droits, conservez ce bulletin de paie sans limitation de durée. Pour la définition des termes employés, se reporter au site internet service-public.fr, rubrique cotisations sociales.